



DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

2023 DAC 125 Pacte adjoint au don manuel portant sur l'œuvre « Les images de la musique » de Alain Fleischer.

PROJET DE DÉLIBÉRATION EXPOSÉ DES MOTIFS

Alain Fleischer est un artiste français né le 10 janvier 1944 à Paris. Diplômé en lettres modernes, linguistique, anthropologie et sémiologie à la Sorbonne et à l'École des hautes études en sciences sociales, il est lauréat du Prix de Rome et a séjourné à la Villa Médicis de 1985 à 1987. Sur mission du Ministère de la Culture, il a conçu et dirige actuellement Le Fresnoy – Studio national des arts contemporains.

Dans le cadre de l'appel à projet « Embellir Paris » initié en 2018, Monsieur Alain Fleischer a réalisé une œuvre composée de trois mâts-totems en acier corten de 3 mètres de haut, 40 cm de largeur et 3 cm de profondeur posés sur trois socles carrés de 70 cm de côté, fixés à l'aide de 4 chevilles chimiques. Sont représentés en vide sur ces trois totems les empreintes sonores d'instruments ou voix chantant ou jouant quelques notes de l'opéra Carmen. Intitulées *Les images de la musique*, elles sont une mémoire visuelle de la musique susceptible de retrouver un jour leur forme sonore. Les formes ont été réalisées en volume par la technique du scan 3D. Cette œuvre unique fait écho à la volonté d'Alain Fleischer de rendre visible le son, en faisant ici le choix de la sculpture. Elle s'inscrit dans sa pratique artistique qui mobilise différents médias.

A titre temporaire, cette œuvre a été installée en 2019 place Carmen (20e) devant le conservatoire de musique Georges Bizet.

En 2021, Monsieur Fleischer s'est rapproché de la Ville de Paris afin de lui faire part de son souhait de lui donner cette œuvre afin de pérenniser son installation place Carmen.

Le don manuel de l'œuvre est accompagné de la signature d'un pacte adjoint définissant les conditions et charges liées à ce don et encadrant les modalités de cession des droits d'auteur de l'Œuvre au profit de la Ville de Paris. La cession de

droit est consentie gratuitement au bénéfice non exclusif de la Ville de Paris, pour des exploitations culturelles et non commerciales, pour la durée légale du droit d'auteur.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer et m'autoriser à signer le pacte adjoint qui accompagne cette délibération.

La Maire de Paris

2023 DAC 125 Pacte adjoint au don manuel portant sur l'œuvre « Les images de la musique » de Alain Fleischer

Le Conseil de Paris

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du _____ 2023 par lequel la Maire de Paris propose l'approbation et la signature d'un pacte adjoint accompagnant le don manuel d'une œuvre de Alain Fleischer intitulée « Les images de la musique » ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine Rolland au nom de la 2ème commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer au nom de la Ville de Paris le pacte adjoint, accompagnant le don manuel de l'œuvre de Alain Fleischer intitulée « Les images de la musique » et définissant les conditions et charges liées au don et encadrant les modalités de cession des droits d'auteur de l'Œuvre au profit de la Ville de Paris.

Article 2 : Une fois l'œuvre remise à la Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Paris, elle sera intégrée à l'inventaire de la Conservation des Œuvres d'Art Religieuses et Civiles de la Ville de Paris (COARC).